

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Septembre 1912.

**D**ANS une des dernières *Semaine religieuse* de Montréal, on parlait de la coutume de se signer avec de l'eau bénite en entrant dans l'église, et on déclarait ne pas comprendre le motif pour lequel certains faisaient la même cérémonie en sortant du lieu saint. Je connais en effet nombre de personnes qui, pour rien au monde, ne voudraient prendre de l'eau bénite en quittant l'église, et vous lancez des regards courroucés si vous avez le malheur de leur en offrir. La *Semaine religieuse* donne la raison de cette attitude : on se purifie avant d'entrer dans l'église, on est censé purifié en en sortant. C'est bien cela, on est censé purifié en sortant, ce qui ne veut pas dire qu'on le soit effectivement ; et voilà pourquoi un peu d'eau bénite prise avec respect, esprit de foi et contrition de ses fautes au sortir du lieu saint, sera très utile, précisément pour effacer les petites fautes de distraction ou d'irrévérence que l'on aurait commises dans l'église. Il y a une règle du droit qui dit : *quod abundat non vitiat*, ce qui abonde ne vieie point ; et je crois qu'on pourrait l'appliquer à l'usage de l'eau bénite. Autant il faut écarter cet abus de signes de croix faits sans réflexion, et donnant à celui qui les fait l'apparence de vouloir chasser les mouches ; autant l'usage fréquent du signe de la croix, surtout avec l'eau bénite, est profitable à l'âme. Elle y trouve le remède contre les fautes futures, l'expiation des fautes passées, et le plus grand secours contre les attaques du démon. Si donc on fait le signe de la croix avec respect, je ne crois pas qu'on le fasse jamais hors de propos. Quel est celui qui n'a pas une petite faute à expier, un secours à demander ? et comment peut-il mieux accomplir l'un et l'autre qu'en se revêtant de la croix du Christ ?